

## ACCUEIL hébergement en gestion libre

	bâtiment PRINCIPAL 80 lits			bâtiment ANNEXE 15 lits			bâtiment PRINCIPAL + bâtiment ANNEXE 95 lits	
	week-end complet mise à disposition dès le vendredi pour installation et préparatifs.....hébergement jusqu'au dimanche soir (soit 2 nuits)	2 nuits en dehors du week- end	nuit supplémentaire (à partir de la troisième nuit)	1 nuit ou week-end du samedi au dimanche	2 nuits ou week-end du vendredi au dimanche	nuit supplémentaire (à partir de la troisième nuit)	week-end complet mise à disposition dès le vendredi pour installation, préparatifs.... hébergement jusqu'au dimanche soir (soit 2 nuits)	nuit supplémentaire
hébergement :	pour un groupe jusqu'à <b>80 personnes maximum</b> , le forfait de base est de :			pour un groupe de 15 personnes maximum			pour un groupe de 95 personnes maxi en hébergement	
basse saison novembre, décembre janvier, février	<b>1720 €</b> 10,75 € / nuit / pers	<b>1600 €</b> 10,00 € / nuit / pers	<b>730 €</b> 9,10 € / pers	<b>510 €</b> 34 € / nuit / pers	<b>850 €</b> 28,30 € / nuit / pers	<b>200 €</b> 13,30 € / nuit / pers	<b>2600 €</b> 13,70 € / nuit / pers	<b>1050 €</b> 11,00 € / nuit / pers
haute saison du 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre	<b>2000 €</b> 12,50 / nuit / pers	<b>1900 €</b> 11,90 € / nuit / pers	<b>850 €</b> 10,60 € / pers	<b>590 €</b> 39,30 € / nuit / pers	<b>850 €</b> 28,30 € / nuit / pers	<b>240 €</b> 16 € / nuit / pers	<b>2800 €</b> 14,70 € / nuit / pers	<b>1170 €</b> 12,30 € / nuit / pers

### Taxe de séjour :

Une taxe de séjour est collectée par la Communauté de communes Gérardmer - Hautes Vosges. Son montant est fixé (en 2024 – révisable chaque année) à **0.88 euros par nuit et par personne**.

Le règlement du montant ainsi calculé est à ajouter aux frais de mise à disposition réglés à l'issue du séjour

- Définition :**
- mise à disposition des locaux en gestion libre,
  - charges chauffage, gaz et électricité comprises dans le tarif,
  - accueil du groupe par une personne de l'association, horaires à convenir
  - chaque lit équipé : couverture, oreiller,
  - se munir obligatoirement d'un drap-housse, d'une taie, d'un drap ou d'un sac de couchage,**
  - draps et taie pourront être mis à disposition (7 €/pers.),
  - **à la charge du groupe :**
  - remise en état des locaux : nettoyage (balayage + lavage) des chambres, couloirs, sanitaires, salle à manger, cuisine, plonge, rangement tables et chaises, vaisselle, évacuation poubelles**

- Conditions :**
- contrat écrit de mise à disposition
  - arrhes pour la réservation : 10 % du coût prévisionnel (non remboursable en cas de dédit)
  - gratuité pour les enfants de moins de 3 ans
  - tarif spécial à partir de 5 nuits
  - virement du solde directement sur le compte de l'association à l'issue du séjour

### Mise à disposition possible de la salle rez de chaussée du bâtiment annexe

(dans le cas de mise à disposition du seul bâtiment principal sur un week-end 2 nuits)

- supplément de 200 euros,

**Précision :** L'association organise des séjours d'enfants et des stages de formation d'animateurs sur une partie des vacances scolaires ;

le calendrier des mises à disposition des locaux est fonction de ces périodes réservées par l'association.

Sur l'année et en principe, il n'y a aucune location simultanée des deux bâtiments pour deux groupes

Cependant sur les week-ends, la priorité étant accordée à la location du bâtiment principal, un accord des deux groupes peut permettre une location des deux bâtiments.